

La Charte de bon voisinage

La charte « de bon voisinage » est un outil pour améliorer la vie en collectif.

En signant, vous vous engagez pour les autres mais aussi pour vous-même à améliorer votre quotidien par des gestes simples!

Tolérance, respect, convivialité

Tout citoyen doit se comporter en bon voisin.

Mise en place par votre bailleur, la SIGH, cette charte a pour but d'améliorer la tranquillité, l'habitat et l'environnement de votre résidence.

Le respect de ces engagements est la clé pour mieux vivre ensemble.





société immobilière grand hainaut La Charte de bon voisinage

Le respect : c'est le moteur de la vie quotidienne.

- Je garde mon calme et demeure courtois en toutes circonstances.
- Je privilégie toujours le dialogue et la connaissance de l'autre, dans le respect mutuel.
- Je préserve mon cadre de vie en évitant de le salir et de l'abîmer.
- Je n'encombre pas les accès aux pompiers.
- J'évite de secouer tapis, balais ou paillassons et de jeter quoi que ce soit par les fenêtres.
- Je n'étends pas mon linge et mes tapis de façon visible sur le balcon dans un souci d'esthétique extérieure.
- Je ne laisse pas d'encombrant n'importe où.
- Je favorise le droit à l'information et à la concertation sur les sujets de la vie quotidienne.



La tranquillité : le bruit entraîne souvent des conflits entre voisins.



- J'évite les éclats de voix, les claquements de portes ou les déplacements de meubles à tout moment.
- Je réduis le volume des radios, télévisions et instruments de musiques.
- Je reporte les travaux d'entretien ou de bricolage tardifs et matinaux. Renseignez- vous auprès de votre mairie pour connaître les tolérances.
- Je préviens les voisins si j'organise exceptionnellement une fête.
- Je retire les chaussures trop bruyantes.
- Je n'autorise pas les jeux d'enfants dans les parties communes. Les parents sont responsables de leurs enfants en toute circonstance.
- J'évite les tours de voitures et scooters à proximité des immeubles.

Les animaux : veillez à ce qu'ils n'occasionnent aucune gêne pour vos voisins.

- Je tiens toujours mon chien en laisse.
- Je ne le laisse jamais seul trop longtemps mon ou mes animaux.
- Je ramasse les déjections que mon chien peut laisser sur la voie publique ou accidentellement dans les parties communes.
- Je ne distribue pas de nourriture aux animaux extérieurs (chats, pigeons...)
- Je suis responsable de mon animal et m'assure qu'il n'effraie ou n'embête pas vos voisins, même en cas d'absence.



- Je ne laisse rien dans les escaliers couloirs et autres parties communes.
- Je dépose les ordures dans les poubelles, containers et locaux prévus à cet effet.
- Je nettoie une salissure involontaire.
- Je respecte l'interdiction de fumer dans les parties communes.
- Je jette mes mégots dans un cendrier.
- Je respecte le travail des employés d'immeuble.



Et si la charte n'est pas respectée ? Que puis-je faire ? Le dialogue est la clé de toute situation difficile.

Choisissez d'abord de discuter calmement avec votre voisin en lui expliquant ce qui vous dérange afin de trouver ensemble une solution satisfaisante.

Si le dialogue n'est pas suffisant, vous pouvez alors contacter :

- Votre chargé(e) de clientèle qui peut intervenir lui-même ou faire appel, si nécessaire à nos chargés de mission de sûreté.
- Dans les cas graves faites appel au 17 ou la gendarmerie.
- Le conciliateur de justice en prenant attache avec votre mairie.



Charte de bon voisinage

Je soussigné(e),

m'engage à respecter la Charte de bon voisinage mise en place par la SIGH.

J'ai bien reçu ce jour le dépliant expliquant les principes de la Charte de bon voisinage et confirme en avoir pris connaissance.

Signature du locataire (mention manuscrite lu et approuvé)

	F	١													
Le					 										



Charte de bon voisinage

Je soussigné(e),

m'engage à respecter la Charte de bon voisinage mise en place par la SIGH.

J'ai bien reçu ce jour le dépliant expliquant les principes de la Charte de bon voisinage et confirme en avoir pris connaissance.

Signature du locataire (mention manuscrite lu et approuvé)

	A	•••	• •	 • •	 ٠.					
Le				 	 	 			 	

